



Document date du 13/01/2025

## Fiche pédagogique

### Thème de la formation **Honoraires, taxations obligations sociales et fiscales de l'expert**

<b>Tarif</b>	100 euros (membres d'une Compagnie) 130 euros (non-membres)
<b>Durée</b>	un après-midi (de 14h à 18h)
<b>Date</b>	jeudi 27 février 2025, salle 104
<b>Effectif de stagiaires</b>	25
<b>Prérequis</b>	Être inscrit auprès d'une cour d'appel ou cour administrative d'appel
<b>Public concerné</b>	Tout public
<b>Lieu de la formation</b>	Maison de la vie associative
<b>Modalités et délais d'accès</b>	l'adresse est transmises sur les documents de formation, la salle indiquée sur panneau fixe à l'entrée du bâtiment, le jour de la formation
<b>Objectifs pédagogiques</b>	Présentation de la procédure de rémunération des experts par ordonnance de taxation en matière civile, pénale et administrative.

### Programme de formation à l'expertise

#### Qui dit honoraires dit honneur

1. Présentation des formateurs
2. Taxations des honoraires de l'expert
  - Expertise administrative
  - Expertise civile
  - Expertise pénale
3. Obligations comptables, fiscales et sociales de l'expert
  - Quid TVA ?
  - Quid déclarations fiscales ?
  - Quid impôt sur le revenu ?
  - Quid tenue de la comptabilité ?
  - Obligations sociales
4. Cas particuliers : médecins, psychiatres et psychologues hospitaliers, experts traducteurs interprètes

Temps d'échange sur la demi-journée écoulée, si nécessaire retour sur points singuliers à la demande des experts, Conclusion, résumé des apports personnels par les experts présents, Clôture par les formateurs.

<b>Moyens et méthodes pédagogiques</b>	La formation s'appuie sur le vademécum de l'expert. En fonction du nombre de participants, travaux en groupes de même catégorie expertale.
<b>Nom des intervenants</b>	Experts : Alain DRUITE - Pierre SAUPIQUE - Professeure Mary-Hélène BERNARD - Professeur François LEBARGY
<b>Modalités d'évaluation</b>	Un temps « questions/réponses » est appliqué après chaque chapitre. La formation se termine par un questionnaire oral permettant de contrôler les connaissances acquises.
<b>Suivi de la formation</b>	Un courriel vous sera adressé à 2 mois et 6 mois après la formation dans le cadre de votre accompagnement

**Accessibilité aux personnes handicapées** : Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invités à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**Contact** [experts-reims@cejpcar.org](mailto:experts-reims@cejpcar.org)

**Pour information** : une formation intitulée « initiation à l'expertise de justice » aura lieu le 24 avril 2025 de 9 h à 18 h